



Département du
TARN

Arrondissement
d'Albi

Nombre de Conseillers en exercice	19
présents	14
votants	17

Date de convocation
19 janvier 2016

N° 2016/1/10

Objet :

**MISE EN REVISION DU
POS EN PLU**

**MODIFICATION DES
CONDITIONS DE
CONCERTATION**

Publication ou notification du :

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux, dans les deux mois suivant sa transmission et son affichage. Le recours contentieux peut être adressé au tribunal administratif de Toulouse.

Envoyé en préfecture le 29/01/2016
Reçu en préfecture le 29/01/2016
Affiché le
C:\Users\j200201\Documents\125-2016_1_10-DE

Commune de ST BENOIT DE CARMAUX

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur SAN ANDRES Thierry, Maire.

Etaient présents : Mmes-MM. SAN ANDRES Thierry - VEDEL Djamilia - VERGNES Philippe - CINTAS Jean-Marc - GUIRAUD Marie-Pierre - ROQUES Daniel - GAILLARD Carole — PRAT Sylvie - PEZET Albert - SIMON Olivier - GAULON Nelly - BERGAMINO Hubert - NG Nathalie - COUTOULY Bertrand.

Absents excusés et représentés : THOMAS David - LECHARBAU Liliane (procuration à ROQUES Daniel) - LABORIE Amandine (procuration à GAILLARD Carole) - OROZCO Jean-Michel (procuration à NG Nathalie) - BOUSQUET Nicole.

Monsieur ROQUES Daniel a été désigné Secrétaire.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier les conditions de concertation du PLU telle que prévues dans la délibération n° 2014/6/12 du 11 septembre 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

Compte tenu de la cessation d'activité que la société gestionnaire du site internet de la commune, elle n'est plus en mesure de mettre les études à disposition du public pour information sur son site dans l'immédiat.

La concertation associant la population sera ouverte selon les nouvelles modalités suivantes :

- Exposition des éléments d'études au public qui évoluera au fur et à mesure de l'avancée des études et des documents du PLU ;
- Mise à disposition du public d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques et propositions, qui pourront également être adressées par courrier à M. le Maire ;
- Les éléments d'études, les documents du PLU et le registre seront mis à disposition du public à la mairie, place de la Mairie 81400 Saint-Benoît-de-Carmaux, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le samedi matin de 9 h 00 à 12 h 00 sur rendez-vous ;
- Parution dans les bulletins municipaux ou lettres d'information ou articles d'information dans les journaux locaux ;
- Tenue au moins d'une réunion publique

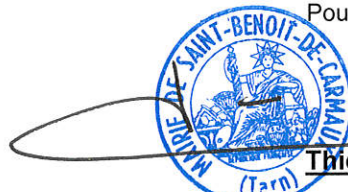
Les autres termes de la délibération n° 2014/6/12 du 11 septembre 2014 restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la modification des conditions de concertation de la mise en révision du POS en PLU.

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme :
Le Maire,



Thierry SAN ANDRES